

Prévenir les accidents des jeunes conducteurs, dès le collège

Lundi 15 décembre, c'est l'intervention de la Prévention-Maif avec les collégiens de 3^{ème} du collège Armand Fallières de Mézin. Chaque classe est mise en contact pendant une heure avec la conduite automobile et ses dangers. Les collégiens se montrent très demandeurs de cette formation et y adhèrent spontanément, de façon approfondie.

La Prévention –Maif est une structure de bénévoles qui organisent des séances d'information et de sensibilisation sur les dangers de la route pour les collégiens et lycéens. Ce sont des séances plus particulièrement destinées à mettre les jeunes collégiens (14 à 15ans en moyenne à Mézin) devant la réalité à venir : passer le permis de conduire automobile et se trouver au volant d'ici quelques années. Il n'est jamais trop tôt pour mettre en place des attitudes responsables, réfléchies et pro-actives d'évitement des risques automobiles.

Mme Christiane Artigalas est une de ces bénévoles de Prévention Maif depuis sa retraite d'institutrice. Elle a déjà rencontré cette année des collégiens de Nérac et de Marmande, et elle est venue aussi trouver ceux du collège de Mézin, ville dont elle est aussi une nouvelle conseillère municipale : elle n'avait qu'un pas à faire pour les rencontrer.

L'entrée en matière est celle d'un constat, statistiquement irréfutable : les jeunes de 16 à 24 ans constituent 13 % de la population française et 27 % de la part des personnes tuées par accident de la route. Ils paient donc un tribut à ces accidents de plus du double de leur part « naturelle ». Le débat avec les jeunes va porter sur ces questions : pourquoi cette surmortalité ? Quelles raisons particulières liées à la jeunesse ? Comment éviter cet excès d'accidents mortels ? Plusieurs moyens permettent de pénétrer ce phénomène et de dégager des solutions.

Mme Artigalas commence par lire des morceaux choisis de la presse locale, récente, en demandant de retrouver ce qui semble commun aux accidents relatés, où des jeunes gens sont conducteurs et victimes. Très vite les extraits de journaux font apparaître diverses causes répétées dans ces articles : alcool et vitesse, amis aussi circonstances de longues soirées, d'après fêtes tardives, de fin de semaine, de fatigue.

Les jeunes sont pris par cette activité partie du réel des faits divers et assimilent bien ces conditions favorisant les accidents ; ils trouvent aussi des solutions : le « capitaine de soirée », la désacralisation de la vitesse, la nécessité de dormir si l'état de fatigue le nécessite... Le travail de sensibilisation est bien amorcé, mais il faut enfoncer le clou et c'est là que le travail direct de la bénévole de prévention est relayé par un travail effectué par d'autres jeunes.

Vient ensuite un petit film tourné par les lycéens du LP de Tonneins-Fazanis : trois témoignages principaux montrent les dégâts causés parmi les survivants à ces accidents ; une mère ayant eu ses deux fils grièvement blessés ; une jeune fille ayant perdu son frère jumeau ; une autre jeune femme dont la vie qui s'annonçait comme brillante a été brisée par l'accident causé par le conducteur ivre du véhicule qui la ramenait : le conducteur s'en est tiré sans grand dommage mais elle ne peut presque plus parler et est infirme profonde à vie. Tous ces témoignages sont reliés par les constats de gendarmes, de pompiers, de médecins urgentistes...

Enfin, de nouveaux articles reprennent les thèmes de ces faits divers, mais les collégiens n'ont aucune difficulté à identifier de nouvelles causes pour ces accidents : les débuts de la conduite, la jeunesse des conducteurs ; la bénévole de Prévention-Maif peut alors expliquer ce qu'est l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), dès 16 ans. Après le code et 20 heures de conduite en auto-école, le jeune en AAC peut conduire avec un accompagnateur qui satisfait à

quelques règles de fiabilité de conduite (plus âgé, il a tous ses points sur son permis !). L'AAC permet ainsi de conduire sous contrôle, pendant plusieurs milliers de kilomètres, dans toutes circonstances. Rien à voir avec un titulaire du permis qui a une trentaine d'heure et moins de 500 kilomètres d'expérience, sur des circuits très uniformes. En plus d'être très peu sensible aux accidents, un jeune qui a pratiqué l'AAC a deux fois plus de chances d'avoir son permis à la première fois, n'a pas de majoration d'assurance et récupère les 6 points probatoires de son permis au bout de deux ans au lieu de trois.

Après cette sensibilisation, vite passée, qui a emporté l'adhésion des jeunes collégiens mézinais, on se quitte en espérant qu'il y aura plus de responsabilité dans le comportement des jeunes à l'heure où ils voudront, et c'est bien naturel, exercer leur liberté en prenant le volant d'une voiture. C'est le pari qui est fait pour l'ensemble de leur construction sociale et psychologique !